



Projet pédagogique et artistique de l'Académie de Musique et des Arts de la Parole de Molenbeek-Saint-Jean

1. Présentation

- L'ESADR (Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit) est un enseignement communal, subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- L'Académie se situe dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Elle accueille une population multigénérationnelle (enfants à partir de 5 ans, adolescents et adultes), cosmopolite, de diverses origines culturelles et sociales.
- L'équipe pédagogique et administrative de l'Académie se compose d'une trentaine de personnes.
Tous les professeurs sont des enseignants diplômés et reconnus de l'Enseignement Supérieur Artistique ou possèdent une reconnaissance d'expérience utile. Plusieurs d'entre eux se produisent très régulièrement en tant qu'artistes professionnels que l'on peut aller applaudir sur des scènes du pays et même à l'étranger.
- Deux domaines sont représentés à l'Académie : la Musique et les Arts de la Parole et du théâtre.

Les élèves

- L'établissement inscrit chaque année environ 700 élèves.

Les cours - les choix artistiques.

Dans le domaine de la Musique, les cours suivants sont dispensés :

Cours de base : formation musicale - formation instrumentale pour les spécialités : accordéon chromatique, chant, clarinette, flûte traversière, guitare, piano, saxophone, trompette, violon, violoncelle.

Cours complémentaires : écriture musicale-analyse, musique de chambre instrumentale, chant d'ensemble, guitare d'accompagnement, ensemble instrumental, pratique des rythmes musicaux du monde, expression corporelle.

Dans le domaine des Arts de la Parole et du théâtre, les cours suivants sont dispensés :

Cours de base : formation pluridisciplinaire, déclamation, théâtre.

Cours complémentaires : orthophonie, atelier théâtre, improvisation théâtrale.

2. Environnement

- L'Académie se situe rue Kindergeluk, 1 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean
L'Académie partage ses locaux avec l'école communale n°8/9.

L'Académie fonctionne du mardi au samedi.

Mardi et jeudi : de 15h40 à 20h40

Mercredi de 12h40 à 20h10

Vendredi de 15h40 à 20h10

Samedi de 9h00 à 16h30.

- Pour certaines manifestations (évaluations publiques, Acagala, concert des professeurs, ...), l'Académie bénéficie de locaux communaux tels que la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, la salle des Sections de la Maison Communale, la Salle des Chevaliers du Château du Karreveld.

3. Communication

La communication aux élèves et aux parents se fait principalement par le biais d'un journal de classe (enfants), par de fréquents avis, par des mails envoyés par le secrétariat ou la direction, par des publications sur le site de l'Académie (www.academiemolenbeek.com), ou sur sa page Facebook, par des SMS, ou par des appels téléphoniques donnés par les professeurs, le secrétariat ou la direction.

Les observations relatives à toutes les évaluations sont communiquées deux fois par an à l'élève (et à ses parents) au moyen d'un bulletin dans lequel l'évaluation se présente sous la forme de commentaires écrits.

Le secrétariat est ouvert et accessible par téléphone pendant les heures d'ouverture de l'Académie. (02/415.96.25)

La communication entre la direction et les enseignants se fait principalement de vive-voix, mais également par courriel ou par téléphone.

Toute communication est faite dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Le Conseil des études se réunit en Assemblée générale au minimum deux fois par année scolaire. Des conseils de classes et d'admission sont organisés chaque fois que cela s'avère nécessaire, selon les modalités décrites dans le ROI du Conseil des études.

4.Choix pédagogiques et artistiques

L'Académie de Musique et des Arts de la Parole de Molenbeek-Saint-Jean poursuit les objectifs suivants :

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personnalité de chacun des élèves.

L'Académie doit être un lieu d'épanouissement qui stimule l'élève dans le développement de ses potentialités et de sa personnalité :

- en suscitant le goût à la culture et à la créativité,
- en encourageant l'élève à la pratique de recherches autonomes,
- en encourageant l'élève à participer à la vie de la classe, de l'Académie, de la Commune (concerts, auditions, sorties culturelles, ...),
- en organisant une pédagogie de la réussite,
- en plaçant l'élève au centre de l'action éducative, les apprentissages se focalisant sur ses intérêts, ses besoins, ses difficultés, son potentiel, ses aspirations,

Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences.

L'Académie applique des méthodes qui :

- donnent du sens aux apprentissages,
- placent l'évaluation dans une perspective formative, au service de la meilleure réussite possible des élèves,
- assurent le développement continu des compétences de chacun, tout au long de sa formation,
- différencient et adaptent les stratégies d'apprentissages aux besoins de chacun et respectent les rythmes d'apprentissage.
- requièrent un investissement personnel et régulier de l'élève qui tente d'atteindre chaque année les objectifs établis avec son professeur.
- demandent un suivi des enfants par les parents et une collaboration de ceux-ci avec les enseignants.

L'Académie privilégie une pédagogie qui :

- met l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser des compétences transversales et interdisciplinaires (auditions pluridisciplinaires, Acagala, ...)
- suscite des activités de découverte, de production et de création,
- repose sur des situations vécues, concrètes, proches de la réalité.
- place l'autonomie au centre de l'apprentissage.

Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables :

- en privilégiant la bienveillance à l'égard des autres élèves, des parents et des enseignants,
- en favorisant la concertation entre tous les acteurs de l'Académie,
- en développant l'esprit de tolérance,
- en s'ouvrant vers l'extérieur,
- en suscitant l'intérêt pour les nouvelles technologies,
- en donnant à chacun la possibilité d'assumer ses responsabilités au sein du travail en équipe, en collaborant à la réalisation de projets en commun,
- en favorisant la solidarité et la coopération,
- en favorisant le dialogue et l'écoute de l'autre,
- en incitant les élèves à développer une vision personnelle, à défendre et à soutenir leurs idées tout en respectant celles des autres.

Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale :

- en accordant une place égale à tous, quelle que soit l'origine culturelle et sociale.

5. Actions concrètes

Outre les évaluations publiques, chaque année, l'Académie permet aux élèves de se présenter en public lors de manifestations telles que :

- Les auditions d'hiver et de printemps : chaque soir durant une semaine, un concert/spectacle pluridisciplinaire et intergénérationnel, gratuit et ouvert au public, est organisé dans le théâtre ou dans une des salles de l'Académie.
- L'Acaloween : dans les cours collectifs, semaine de cours à thème pour les plus jeunes et visite-découverte des différents cours proposés à l'Académie.
- L'Acagala : une journée de concerts interdisciplinaires proposés par les élèves et par les professeurs sur les scènes de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale.

- La fête de la Musique organisée en collaboration avec la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, dans divers lieux molenbeekois.
- Academix : une vingtaine de concerts, plusieurs centaines de participants qui se produisent dans les diverses salles de Flagey. L'occasion pour les élèves des Académies de se rencontrer et de partager des projets communs qui les rassemblent exceptionnellement.
- L'atelier théâtre : chaque année, les élèves inscrits à l'atelier proposent un projet théâtral qui est joué 8 soirs dans le théâtre de l'Académie.
- Les spectacles d'improvisation théâtrale : deux fois par an, des « matchs d'impro » poussent les comédiens, à se dépasser pour construire ensemble l'inattendu et le spontané.
Des rencontres inter-académies sont également organisées.
- Le concert des professeurs : tous les deux ans, les professeurs de l'Académie se produisent sur la scène de la maison des Cultures et de la Cohésion Sociale.
(<https://www.youtube.com/watch?v=tXYRkW378lc>)

Enfin, afin de garantir un enseignement de qualité, la volonté commune du Pouvoir Organisateur et de l'équipe pédagogique est de travailler en concertation afin de trouver des solutions qui permettent à l'Académie de Musique et des Arts de la Parole de bénéficier d'infrastructures propres et de dispenser les cours dans des conditions adaptées aux spécificités de notre enseignement artistique.